



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Medecine scolaire

Question écrite n° 14604

### Texte de la question

M Pierre Bachelet appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation particuliere des medecins du service de sante scolaire, qui souhaitent obtenir de l'Etat la definition d'un veritable statut integre a la fonction publique. En effet, depuis des annees, les praticiens de la sante scolaire reclament un statut de fonctionnaires de l'Etat tenant compte de leur niveau de formation. Ces medecins s'inquietent egalement de la chute des effectifs de - 20 p 100 en quatre ans et de l'exploitation abusive pratquee a leur encontre par l'education nationale qui les paie en qualite de vacataires, au tarif de 68 francs de l'heure, a une epoque ou les artisans specialises, de tous corps de metiers percoivent un minimum de 100 francs de l'heure. Il serait donc souhaitable que l'Etat patron ne soit pas plus retrograde et conservateur que certaines entreprises privees : il convient de choisir soit de mensualiser decemment ces personnels, soit les remunerer a l'heure, mais selon des tarifs liberaux. Il lui demande, en consequence, de bien vouloir intervenir vigoureusement pour pallier ces situations anormales et pour redresser l'insuffisance des credits et des effectifs alloues a la sante scolaire dont les seules victimes sont les enfants.

### Texte de la réponse

Reponse. - En vertu de la repartition des competences gouvernementales arretees lors du rattachement de la sante scolaire au ministere de l'education nationale au 1er janvier 1985, ce departement s'est vu transferer les emplois d'infirmiere et d'assistante sociale. Le ministere de la solidarite continue a assurer la gestion des medecins et du personnel de secretariat qui demeurent mis a la disposition du service de sante scolaire. Compte tenu des difficultes generees par cette situation, notamment en matiere de maitrise des moyens en personnel, des contacts ont ete pris recemment avec le ministre de l'education nationale en vue de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Cette proposition s'accompagne d'une reflexion sur la situation des medecins de sante scolaire dans la mesure ou le transfert des emplois pourrait etre l'occasion d'une consolidation statutaire. Bien entendu, cette reflexion d'ensemble porte egalement sur la situation des medecins vacataires. C'est donc dans ce cadre que des solutions pourraient etre recherchees pour remedier a la situation preoccupante du service de sante scolaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bachelet Pierre](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14604

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 juin 1989, page 2763